

Lolu DG31



**PRÉFET  
DE LA ZONE  
DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ  
SUD-OUEST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général pour l'Administration  
du Ministère de l'Intérieur  
du Sud-Ouest**

Arrêté du 13 mars 2024

**Arrêté fixant l'ouverture, l'organisation et le nombre de postes du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Nouvelle-Aquitaine - session 2024**

**Le Préfet de la Zone de défense et de sécurité Sud-Ouest**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**VU** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**VU** le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'État par voie électronique ;

**VU** le décret n° 2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'État aux ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;

**VU** le décret n° 2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'État ;

**VU** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

**VU** le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

**VU** le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'Intérieur ;

**VU** le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

**VU** le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

**VU** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

**VU** l'arrêté du 12 avril 2017 fixant les modalités d'organisation des recrutements d'adjoints administratifs du ministère de l'Intérieur et de l'outre-mer ;

**VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'Intérieur ;

**VU** l'arrêté du 18 décembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

**VU** l'arrêté du 19 février 2024 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2024 au recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

**SUR** la proposition de Madame la Directrice des ressources humaines du Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur sud-ouest ;

**CONSIDÉRANT** la convention de délégation de gestion signée le 16 février 2023 entre le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, délégant, et le Préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest, délégataire.

## **ARRÊTE**

**Article premier** : est autorisée, au titre de l'année 2024, pour la région Nouvelle Aquitaine, l'ouverture d'un recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif de l'intérieur et des outre-mer ;

**Article 2** : Le nombre de postes à pourvoir est fixé à 24 ;

**Article 3** : Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- un formulaire d'inscription dûment rempli, daté et signé ;
- une lettre de candidature indiquant les motivations du candidat ;
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies, la nature et la durée des emplois éventuellement occupés ;
- une copie recto verso de la carte nationale d'identité ou du passeport (en cours de validité) ;
- une copie de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) ou de la journée défense et citoyenneté (JDC), pour les moins de 25 ans.

**Article 4** : la demande d'admission à concourir s'effectue :

a) en priorité par voie télématique sur le site du ministère de l'intérieur : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) - rubriques - le ministère / les métiers du ministère / je veux devenir agent public ou je suis déjà un agent public / agent administratif.

La date limite de clôture des inscriptions par voie télématique est fixée au jeudi 11 avril 2024 , **terme de rigueur**. Le candidat doit impérativement procéder à la validation de son inscription sur le service télématique dans le délai de rigueur pour que sa candidature soit regardée comme valable.

Les pièces justificatives éventuellement nécessaires devront être adressées au plus tard **le jeudi 11 avril 2024 par mail** à l'adresse suivante : [sgami-so-recrutement@interieur.gouv.fr](mailto:sgami-so-recrutement@interieur.gouv.fr)

b) exceptionnellement par voie postale : le dossier d'inscription doit comporter le formulaire d'inscription au concours, dûment rempli, daté et signé, accompagné des éventuelles pièces justificatives requises.

Les candidats devront l'envoyer au plus tard **le** jeudi 11 avril 2024, (le cachet de la poste faisant foi), à :

SGAMI Sud-Ouest  
Bureau du recrutement – RSC AAIOM  
89, Cours Dupré de St Maur - BP 30091  
33041 BORDEAUX Cedex

c) ou en déposant le dossier d'inscription au bureau du recrutement du SGAMI Sud-Ouest - 89, Cours Dupré de St Maur à Bordeaux pendant les heures d'ouverture au public à savoir de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 au plus tard **le** jeudi 11 avril 2024 à 16h00...

**Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera rejeté.**

Le formulaire d'inscription peut être obtenu :

- par téléchargement sur le site du ministère de l'intérieur : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) – rubriques – le ministère / les métiers du ministère / je veux devenir agent public ou je suis déjà un agent public / agent administratif.

- par mail à l'adresse suivante : [sgami-so-recrutement@interieur.gouv.fr](mailto:sgami-so-recrutement@interieur.gouv.fr)

**Article 5** : Les dossiers de candidature seront examinés par une commission composée d'au moins trois membres, dont un au moins appartient à une administration ou à un établissement public autre que celles ou ceux dans lesquels les emplois sont à pourvoir. Cette commission peut se réunir en sous-commissions ;

**Article 6** : au terme de l'examen de l'ensemble des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé à l'annexe du présent arrêté, la commission procède à la sélection des candidats. Les candidats sélectionnés sont convoqués à un entretien de quinze minutes avec la commission. Cet entretien porte sur les connaissances de base du candidat ainsi que sur sa motivation à exercer les missions d'un adjoint administratif de l'intérieur et des outre-mer ;

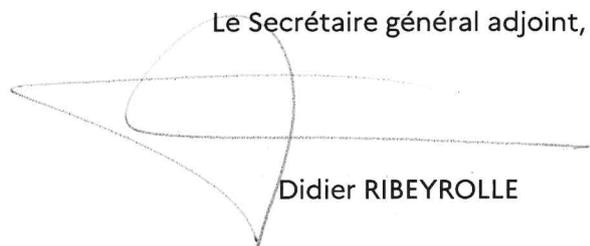
**Article 7** : à l'issue des entretiens, la commission arrête, par ordre de mérite, la liste des candidats aptes au recrutement ;

**Article 8** : la Secrétaire générale de la préfecture de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle Aquitaine.

Bordeaux, le **13 MARS 2024**

Pour le Préfet délégué pour la défense et la  
sécurité et par délégation,

Le Secrétaire général adjoint,



Didier RIBEYROLLE

## ANNEXE - Calendrier d'organisation du recrutement

Recrutement	Session	Inscriptions			Épreuve d'admissibilité sélection des dossiers		Épreuve d'admission	
		Date d'ouverture des inscriptions	Date limite de retrait du formulaire d'inscription	Date de clôture des inscriptions	Date	Lieu	Date	Lieu
Adjoint administratif (recrutement sans concours)	2024	14/03/24	11/04/24	11/04/24	14/05/24	Bordeaux	Du 1er au 5 juillet	Bordeaux